



Maison pas isolement et de facture

Par **johanna21**, le **25/04/2015 à 21:50**

bonjour
voilà j'ai un petit problème cela fait 15 ans que j'habite dans ma maison et le propriétaire augmente le loyer sans être jamais venu faire de travaux ni rien a-t-il le droit ?
par ailleurs la maison n'est du tout isolée et je reçois des factures d'edf énormes par exemple pour 6 mois 1800 euros !!
je ne sais pas comment faire ? Le propriétaire ne veut rien faire....
merci

Par **aliren27**, le **26/04/2015 à 13:21**

Bonjour,
cela fait 15 ans que j'habite dans ma maison et le propriétaire augmente le loyer sans être jamais venu faire de travaux ni rien a-t-il le droit ?
oui, si elle intervient à chaque anniversaire du bail et suivant l'indice IRL.
par ailleurs la maison n'est du tout isolée et je reçois des factures d'edf énormes par exemple pour 6 mois 1800 euros !!
aucune obligation que la maison soit isolée correctement et réagir au bout de 15 ans !!!
je ne sais pas comment faire ? Le propriétaire ne veut rien faire..
chercher un logement moins énergivore...
Cordialement

Par **aguesseau**, le **26/04/2015 à 14:04**

bjr,
vous devez obtenir avec votre chauffage, un minimum de 18% au centre des pièces de votre logement.
cdt

Par **johanna21**, le **29/04/2015** à **11:12**

Pour vous dire l'hiver on est obligé de garder les blousons du matin au soir dans la maison !

Par **johanna21**, le **29/04/2015** à **11:16**

J'ai été obligé de faire un dossier de surendettement à cause de l'électricité j'ai 4000 euros à payer à partir de 2017 ! Et là je dois payer 600 euros pour 3 mois et en septembre 1800 euros pour 6 mois !!

Par **Lag0**, le **29/04/2015** à **11:20**

[citation]Pour vous dire l'hiver on est obligé de garder les blousons du matin au soir dans la maison ![/citation]
Bonjour,
Comme vous l'a dit aguesseau, l'installation de chauffage doit vous permettre d'obtenir au moins 18°C au centre des pièces. Mais il n'est pas encore fixé par la loi à quel coût ! Donc si l'installation vous le permet, serait-ce à un coût très élevé, elle est conforme.
Si, en revanche, même au maximum et en vous moquant du coût, vous ne pouvez pas obtenir cette température, l'installation n'est pas conforme.